

Les subsides

M. Ethier: Monsieur le Président, rien n'a changé. Je m'élève contre la façon dont le chef de l'opposition a présenté cette motion aujourd'hui. Qu'il la présente sous n'importe quelle autre forme et nous verrons bien. En présentant cette motion comme une motion de défiance, il veut nous faire signer notre arrêt de mort.

M. Friesen: Monsieur le Président, sauf erreur, le député a utilisé le terme «absurde» à propos de la motion, disant qu'il était absurde de la présenter. Je présume qu'il a voté pour lorsque M. Sharp l'a présentée, car elle a été adoptée à l'unanimité. Le député a-t-il donc voté il y a huit ans en faveur d'une motion qu'il juge maintenant absurde et contre laquelle il s'apprête à voter? De quel côté se range-t-il donc?

M. Ethier: Monsieur le Président, je regrette, mais le député me fait dire des choses que je n'ai pas dites. Je n'ai pas employé le mot «absurde».

M. McDermid: Monsieur le Président, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt le discours du secrétaire parlementaire. A l'entendre, comme les ministres travaillent si fort et font tellement de sacrifices, il est tout naturel qu'après avoir quitté leur poste, volontairement ou non, ils aient des contacts avec d'autres ministres. Le secrétaire parlementaire trouve-t-il normal qu'ils aillent trouver les ministres en poste pour négocier des transactions? Il a failli m'arracher des larmes quand il a parlé de leurs sacrifices.

Tous les députés doivent faire des sacrifices. Mais ils le savent d'avance et il n'y a aucune raison de les traiter autrement que l'homme d'affaires honnête qui essaie d'obtenir un contrat du gouvernement.

Le secrétaire parlementaire trouve-t-il normal qu'un ancien ministre communique avec les ministres en poste simplement parce qu'il a travaillé très dur et qu'il a un statut particulier? Est-ce bien ce qu'il a voulu dire?

M. Ethier: J'ai dit que tous les députés travaillaient très dur et que leurs fonctions exigeaient beaucoup d'eux et de leurs familles. J'ai dit que c'était encore plus dur pour les ministres, et je le maintiens.

M. Lewis: Monsieur le Président, comme le secrétaire parlementaire a l'expérience de la présidence, il n'ignore certainement pas qu'on ne peut souffler mot d'une motion de censure avant qu'elle soit mise en discussion. Voilà pourquoi nous avons été immédiatement d'accord avec le NPD pour que cette question soit étudiée au comité et que la réputation de personnalités de renom comme M. Gillespie ne soit pas ternie. Comme le gouvernement a présenté la même motion en 1974, et elle n'a d'ailleurs pas été modifiée le moins du monde, nous ne pouvons pas comprendre pourquoi le gouvernement empêche que la vérité soit étalée au grand jour.

• (1640)

M. McDermid: Il tente d'étouffer l'affaire.

M. Ethier: Il me semble très étrange que le leader de l'opposition à la Chambre lui-même se mêle à la discussion et pose ces questions. Je voudrais lui dire, en toute bienveillance, que c'est lui qui aurait dû appeler notre leader au cours de la fin de semaine. Il aurait ainsi pu lui faire part de ce qu'il propose ce matin.

M. le vice-président: Le député de Winnipeg-Birds Hill a la parole.

M. Blaikie: Je ne souhaite pas poser de question, monsieur le Président.

M. Blais: J'aimerais poser une question.

Des voix: Oh, oh!

M. le vice-président: La période de ... le ministre des Approvisionnements et Services a la parole.

M. Blais: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire ne sait-il pas effectivement que la période des subsides se termine pour ainsi dire aujourd'hui? Ce jour-là, l'opposition a le droit de présenter une motion de défiance, en conformité du Règlement. En fait, il faut mettre cette motion de défiance aux voix, sinon nous contreviendons, bien sûr, au Règlement. Dans les circonstances, ne sait-il pas ...

M. Blenkarn: Quelle absurdité!

M. Blais: ... que si la motion de l'opposition est mise aux voix et que l'opposition remporte le vote pour une raison quelconque, le gouvernement est tenu de démissionner?

M. Blenkarn: Il n'en est rien. Il faut voter des crédits après et c'est celui-là le vote de défiance.

M. Ethier: Je comprends très bien, et personne ne le comprend mieux que le chef de l'opposition ou le leader de l'opposition à la Chambre, et c'est pourquoi l'opposition a présenté cette motion ce matin.

M. Nielsen: Le secrétaire parlementaire, qui a si souvent occupé le fauteuil par le passé, me concédera-t-il que le ministre qui vient d'intervenir l'a fait marcher? Comme il le sait très bien, et je lui demande d'en convenir, si les ministériels étaient d'accord, nous pourrions suspendre l'application de l'article 62(9) du Règlement, ainsi que le chef du NPD l'a demandé, avec notre appui. Voilà pourquoi nous avons demandé le consentement unanime de la Chambre, mais le gouvernement a refusé. Reconnaissez-le, le ministre se fourvoie complètement.

M. Blais: Non, bien au contraire.

M. Ethier: Monsieur le Président, à mon avis c'est le chef de l'opposition qui se fourvoie. Nous ne jouerons pas son petit jeu, nous allons assumer nos responsabilités.